

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1178

présenté par

Mme Blin, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Hetzel,
Mme Périgault, M. Ray, Mme Valentin et M. Viry

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 13, après le mot :

« résilients »,

insérer les mots :

« , y compris en veillant au développement et l’usage de nouvelles techniques scientifiques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accompagner les agriculteurs dans les recherches scientifiques et à ne pas entraver les nouvelles techniques qui peuvent être gage de progrès.